

Le 1^{er} février 2019

Note destinée aux parents d'élèves

Objet : Prise en charge des élèves

Dans le cadre du plan Vigipirate, toute personne extérieure au collège devra obligatoirement se présenter à l'accueil, munie d'une pièce d'identité.

En cas de demande de sortie prévue pour votre enfant (ex : rendez-vous extérieur, modification d'emploi du temps prévue), vous devrez formuler la demande dans le carnet de liaison en précisant les nom et qualité de la personne le prenant en charge.

En cas de demande de sortie non anticipée (ex : enfant malade au collège, absence d'un professeur non prévue), votre enfant, muni de son carnet de liaison, demandera une autorisation exceptionnelle de sortie délivrée par la Vie scolaire. Votre enfant présentera ce document à l'agent d'accueil au moment de la sortie.

Il vous est rappelé que, sauf exception, seules les demandes de sortie en fin de matinée ou d'après-midi, sont possibles.

Dans tous les cas, la personne prenant en charge l'élève devra se présenter à l'accueil du collège et signer le registre des départs.

La Principale

35 rue du 08 mai
1945
BP 237

85602 MONTAIGU

☎ 02.51.94.03.80

ce.0850639h@ac-nantes.fr